

221C0581
FR0000121147-FS0190

17 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FAURECIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2021, la société de droit néerlandais Exor N.V.¹ (Gustav Mahlerplein 25, 1082 MS, Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 mars 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 7 653 004 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 5,54% du capital et 5,48% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une opération de distribution d'actions FAURECIA détenues par la société Stellantis N.V. à ses actionnaires³.

¹ Contrôlée par la société Giovanni Agnelli B.V., elle-même contrôlée par la famille Agnelli.

² Sur la base d'un capital composé de 138 035 801 actions représentant 139 573 493 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué diffusé par la société Stellantis le 10 mars 2021.